



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 8 juillet 2021

### **Convocation des électeurs aux élections municipales de la commune de Vif**

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs aux élections municipales partielles intégrales de la commune de Vif a été publié ce jour.

Les électeurs de la commune de Vif sont convoqués le dimanche 5 septembre 2021, en vue de procéder à l'élection des 29 conseillers municipaux. Si un second tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé le dimanche 12 septembre 2021

Les candidats devront obligatoirement déposer leurs candidatures en préfecture de l'Isère sur rendez-vous téléphonique au 04 76 60 32 86.

→ Pour le 1er tour : du mardi 10 août 2021 de 9H à 12H et de 14H à 15H30 au jeudi au 19 août 2021 de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

→ Pour le 2nd tour, uniquement si une liste n'a pas obtenu la majorité absolue des scrutins : le lundi 6 septembre 2021 de 9H à 12H et de 14H à 15H30 et le mardi 7 septembre de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.

Les conditions et modalités de candidatures sont identiques à celles du scrutin général des 15 mars et 28 juin 2020.

Pour participer à ce scrutin, les électeurs pourront déposer une demande d'inscription sur les listes électorales jusqu'au vendredi 30 juillet 2021.

Toutes les informations et les documents nécessaires aux candidats sont disponibles sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-Locales/Municipales/Municipales-2020>

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05  
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr  
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01